

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du samedi 30 janvier 2021 Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_01_30_10</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absente excusée : Mme Emilie Combes</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec l'association 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation des chats errants



Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune est responsable des chats errants sur son territoire. Il indique qu'il est possible de travailler avec la SPA ou de conventionner avec l'association 30 Millions d'Amis afin d'identifier et stériliser ces chats errants. Il poursuit en indiquant que cette démarche s'inscrit dans l'ADN de notre conseil municipal puis présente les offres financières :

	SPA	30 Millions d'Amis
Femelle	103 € par animal	63 € par animal
Mâle	67 € par animal	37 € par animal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **APPROUVE** la signature d'une convention avec l'association 30 Millions d'Amis selon les tarifs énoncé ci-avant ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec l'association 30 Millions d'Amis selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2021 et suivants.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021 Et de la publication le : 04 février 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021 Le Maire,  Georges CANICATTI</p> 
--	---

